



Le Service Départemental de l'Architecture et du patrimoine (S.D.A.P.) est un service déconcentré du Ministère de la Culture et de la Communication, à l'échelon départemental et placé sous l'autorité du Directeur Régional des Affaires Culturelles et du Préfet de département.

Il intervient principalement pour le compte de deux Ministères, celui de la Culture et de la Communication, celui de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire

Le SDAP a pour mission de promouvoir une architecture et un urbanisme de qualité s'intégrant harmonieusement dans le milieu environnant. A cet effet, il est chargé d'émettre des avis, dans le cadre des lois et réglementations en vigueur, d'assurer la mise en œuvre de l'aide architecturale, de conseiller les maîtres d'ouvrages, de prendre part à la définition des orientations et à l'élaboration des documents d'urbanisme, de participer à l'application des législations concernant les sites, secteurs sauvegardés, zone de protection du patrimoine architectural urbain (ZPPAUP), publicités et enseignes - Décret n° 79 180 du 6 mars 1979.

L'architecte des bâtiments de France veille à l'application des législations sur l'architecture, l'urbanisme, les sites, les monuments historiques et leurs abords. Il détermine et dirige les travaux d'entretien et de réparation à exécuter sur les immeubles classés parmi les monuments historiques. Il instruit les demandes de subvention sur les monuments historiques dans leurs abords et dans les sites. Il est conservateur des monuments historiques appartenant à l'État et au ministère de la Culture (cathédrale de Rodez par exemple)...

Les missions regroupent de multiples tâches :

- développement des conseils techniques en matière de mise en œuvre de matériaux et techniques traditionnelles,
- conseil auprès de maîtres d'ouvrage publics dans l'élaboration de leurs projets architecturaux,
- collaboration aux programmes « chantiers de jeunes » avec assistance technique
- dans le cadre d'une bonne gestion de l'environnement, suivi des dossiers de carrières, campings, travaux routiers, lignes électriques, relais téléphoniques, hertziens, éoliennes...
- prise en compte de projets de gestions d'ensemble monumentaux et d'agglomérations de caractère,
- suivi attentif au jour le jour des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, permis de démolir, certificats d'urbanisme...)

- extension des protections,
- étude des ZPPAUP
- élaboration des projets de sites protégés,
- développement de la sauvegarde du patrimoine rural, vernaculaire,
- pour le compte du Ministère de la Culture, suivi des chantiers sur les Monuments Historiques Classés et Inscrits, ainsi que leurs abords,
- participation et suivi des dossiers ayant fait l'objet d'une aide à la restauration du patrimoine : subventions européennes, régionales, départementales, de la Fondation du Patrimoine, d'associations, de particuliers...

L'équipe est composée de 7 personnes :

Louis Causse, Architecte des Bâtiments de France, Chef du Service
Thierry Rudelle, Ingénieur du Patrimoine,
Jean-Louis Bringuier, Technicien des Bâtiments de France
Pierrick Betton, Technicien des Bâtiments de France
Monique Bru, Secrétaire Administratif
Carole Chamontin, Adjoint Administratif
Laurence Kotas, Adjoint Administratif

Il convient de rappeler que la totalité des actions du SDAP s'exerce dans le cadre strict de service public et sont gratuites.

